

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

#### TUNINVEST SICAR

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

#### Revenus

Revenus par catégorie	Tr.3 2018	Tr.3 2017	Tr.1+2+3 2018	Tr.1+2+3 2017	Exercice 2017
<b>1- REVENUS</b>	<b>195 011</b>	<b>14 333</b>	<b>558 614</b>	<b>336 179</b>	<b>350 489</b>
<b>Revenus des participations</b>	<b>184 534</b>	<b>0</b>	<b>515 528</b>	<b>274 791</b>	<b>274 791</b>
Plus-values sur cession d'actions					
Dividendes	184 534	0	515 528	274 791	274 791
Intérêts					
Autres revenus					
<b>Revenus des placements</b>	<b>10 477</b>	<b>14 333</b>	<b>43 086</b>	<b>61 389</b>	<b>75 698</b>
Plus-values sur cession d'actions Sicav	9 298	12 917	38 953	53 049	66 104
Dividendes (actions Sicav)	0	0	445	3 746	3 746
Autres revenus	1 179	1 417	3 688	4 593	5 848
<b>2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES, DONT</b>	<b>-130</b>	<b>-821</b>	<b>76</b>	<b>1 279</b>	<b>1 269</b>
Frais sur titres de participation					896
Pertes sur cession des titres de placement (Sicav)	0	49	0	284	348
Moins-Value latente sur titres Sicav	-130	-870	76	995	25
<b>3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS EN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 232 548</b>	<b>5 265 166</b>	<b>5 244 955</b>
Capital social			966 000	966 000	966 000
Autres fonds propres (*)			4 266 548	4 296 278	4 278 955

(\*) Autres fonds propres avant affectation du résultat

## Activité de la société TUNINVEST SICAR - Approbations - Décaissements - Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets				Montants en dinars				
	Tr.3 2018	Tr.3 2017	Tr.1+2+3 2018	Tr.1+2+3 2017	Tr.3 2018	Tr.3 2017	Tr.1+2+3 2018	Tr.1+2+3 2017	Exercice 2017
Approbations	0	0	0	0	0	0	0	0	189 833
Décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0	189 833
Désinvestissements	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000

### Portefeuille d'investissement de la société TUNINVEST SICAR

Portefeuille d'investissement par zone géographique	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 30-09-2018	Au 31-12-2017	Au 30-09-2018	Au 31-12-2017
Tunis	6	6	3 401 346	3 401 346
Sahel	1	1	298 551	298 551
Sfax	3	3	1 443 179	1 443 179
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>5 143 076</b>	<b>5 143 076</b>

<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>			<b>4 287 976</b>	<b>4 287 976</b>
-------------------------------	--	--	------------------	------------------

Portefeuille d'investissement par secteur	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 30-09-2018	Au 31-12-2017	Au 30-09-2018	Au 31-12-2017
Secteur industriel et textile	5	5	2 940 943	2 940 943
Secteur des services	5	5	2 202 133	2 202 133
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>5 143 076</b>	<b>5 143 076</b>

## Commentaires sur les indicateurs du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2018

- 1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2018 sont d'ordres comptables,
- 2- Les fonds propres ont été actualisés pour refléter l'activité du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2018,
- 3- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élevé à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

En date du 13 Juin 2018 la cours d'appel a confirmé le jugement de 1<sup>ère</sup> instance, tout en faisant passer le ratio de conformité du portefeuille de Tuninvest Sicar au catalogue des SICAR de 13,26% à 49,44% par rapport un taux cible de 50% requis par les textes régissant les SICAR. Plusieurs dossiers que nous considérons comme conformes au catalogue d'investissement des SICAR dont notamment et à titre d'exemple, le dossier MEDIS basé à Ain Kmicha, a été rejeté par le juge, alors que Tuninvest SICAR a pris tous les risques en investissant dans cette entreprise durant sa phase d'incubation. Medis a été innovante par plusieurs critères durant toute la période d'intervention de Tuninvest SICAR, ayant été la première société en Tunisie et en Afrique du Nord à lancer différentes formes stériles (carpules dentaires, lyophilisats, seringues pré remplies, et plus récemment les produits d'oncologie. Medis, qui emploie aujourd'hui plusieurs centaines de cadres de très haut niveau et réalise une part significative de son chiffre d'affaires à l'export, est également détentrice d'un brevet mondial pour son édulcorant liquide Candys.

Aussi, et considérant que :

- Le dossier Medis, qui par ailleurs a été accepté par le tribunal de première instance et rejeté en appel, devrait logiquement figurer dans le catalogue d'investissement des SICAR, ce qui aurait largement permis la conformité du portefeuille de Tuninvest SICAR au catalogue d'investissement prévu par les textes régissant les SICAR ;
- L'application de la règle de conformité du catalogue d'investissement des SICAR, libération par libération (pourtant admise par l'administration fiscale sur d'autres SICAR), ne nous a pas été appliquée, et
- Les arguments inhérents à la prescription des délais de vérification du portefeuille ainsi que la promulgation des textes régissant les SICAR (1995) postérieurement à la date de création de Tuninvest SICAR (1994), n'ont également pas été pris en compte.

Tuninvest Sicar, compte se pourvoir en cassation et s'attend par conséquent à la restitution de tout ou partie de l'impôt payé ainsi qu'une constatation d'une reprise sur provision.